



Roissy, le 1^{er} février 2012

Service garanti : Un projet de loi au service des employeurs DEFENDONS NOS DROITS !

Restreindre le droit de grève des salariés des compagnies aériennes et de leurs sous-traitants, à la veille de grandes réformes sociales et des élections présidentielles est un coup monté. Sur fond de dialogue social et d'informations aux passagers, c'est bien la grève que le gouvernement veut éradiquer.

Nous considérons qu'il s'agit d'une véritable provocation qui n'apporte aucune réponse sur la prise en compte des revendications légitimes des salariés, source essentielle de la conflictualité.

Toutes les obligations reposent sur le salarié et aucune pour contraindre les directions d'entreprise à négocier. La grève est la conséquence d'un long processus de négociation de plusieurs semaines qui n'aboutit pas et ce n'est pas en rajoutant une période de 8 jours dans le transport aérien (déjà mis en place dans les transports terrestres avec l'inefficacité que l'on connaît) pour soi-disant se mettre autour de la table que l'on changera quoi que ce soit.

Pire, cette loi est très dangereuse puisque, en obligeant les salariés à se déclarer individuellement grévistes 48 heures à l'avance, elle s'attaque au droit de grève de personnels qui n'exercent pas une mission de service public. Cela ouvre la voie, demain, à un encadrement généralisé du droit de grève pour l'ensemble des salariés.

Même si le Sénat a de grandes chances de ne pas voter cette loi le 15 février, la bataille parlementaire ne sera pas terminée.

L'engagement de chacun d'entre nous est absolument nécessaire. C'est notre pouvoir de revendication nationale et d'entreprise qui est en jeu.

Tous ensemble, il est possible de faire échouer l'adoption de ce texte de loi.

Les syndicats d'Air France appellent l'ensemble des salariés à observer des arrêts de travail du :

**6 Février 2012
00h01 heures locales de Paris
au 9 Février 2012
23h59 heures locales de Paris**